

# SEMINAIRE INTERNATIONAL FRANCOPHONE

THEME :

**« NORMES ET RESPONSABILITE SOCIETALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »**

**POINT DE VUE D'UNE SYNDICALISTE SUR  
LA RESPONSABILITE SOCIETALE**

**Mme GUIEHOA Mariatou**

**Secrétaire Exécutive du RECSY – CI / UE/ACP**

**Marrakech (Maroc) 13-15 décembre 2005**

# BREF RAPPEL DES MISSIONS DU SYNDICALISTE

- Défense des intérêts matériels et moraux.
- Amélioration du bien-être.
- Recherche de la qualité dans toute entreprise.

Donc nécessité d'une implication effective dans le processus de normalisation. Le syndicaliste doit être en première ligne dans la responsabilité sociétale.

## RÔLE SOCIAL

- Présence dans tous les secteurs d'activités : publics, privés.
- Double qualité : prestataire et consommateur de biens et services.

### ☐ PRESTATAIRE

- Recherche de la qualité.
- Exemple : recherche de la performance, la rentabilité de l'entreprise (convention collective).

- Compétitivité de l'entreprise liée à la qualité des biens et services.
- Mondialisation : concurrence et libre échange sont les fondements de la conquête du marché, la qualité est essentielle.
- Syndicaliste au centre de la responsabilité sociétale en matière d'élaboration de normes. Celles-ci d'ailleurs répondent aux préoccupations du syndicaliste en ce qu'elles procèdent de la coopération, du consensus ou

## ● □ CONSOMMATEUR

- Consommateur d'eau, d'électricité, de produits alimentaires, etc.
- Choix des produits guidé par la qualité.
- Leader d'opinion : sensibilise ou encourage ses camarades à opter pour un produit plutôt que pour un autre en raison de la qualité.
- Qualité rime avec prix en ce que la première ne doit pas entraîner une inflation du second.

Au total, le syndicaliste en tant qu'acteur social et agent économique doit faire de la normalisation un levier de sa lutte. Au plan purement économique, la qualité fait conquérir une large part du marché. Ce qui procure des bénéfices substantiels à l'entreprise qui, du coup, cherche à maintenir le cap de cette réputation. Le maintien de ce cap-là passe par l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs.

## ROLE DES SYNDICATS AUPRES DES DECIDEURS

- - Susciter, encourager la création de structure
- chargée spécifiquement de la recherche, de la
- codification de la qualité.
- - Compréhension de certains gouvernements par la
- ratification des conventions, la mise en place
- d'un organisme formalisant, veillant et
- protégeant la qualité.

## CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

- CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation) s'occupe de la régulation de la qualité.
- Créée le 24 septembre 1992, CODINORM a installé jusqu'à ce jour :
  - 17 comités techniques couvrant tous les secteurs d'activités
  - 60 sous-comités et groupes.
  - Comité miroir sur la responsabilité sociale mis en place
  - depuis le 14 septembre 2005.



## ● PERSPECTIVES

- Responsabilité sociétale, préoccupation majeure du syndicaliste.
- Recherche permanente de la qualité à travers la formation des membres.
- Maîtrise des outils syndicaux et de l'environnement de travail pour offrir de meilleurs biens et services.

Peut-on donc légitimement plaider pour une normalisation de la vie associative en général et du monde syndical en particulier ? A chacun de nous d'y réfléchir profondément.

Merci pour votre aimable attention

***IL FAIT BON VIVRE A MARRAKECH***